

COMMUNE de PEYROLE



République Française
COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de
membres
en exercice : 12

Séance du lundi 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Maire Gwénaël GRANGER.

Présents : 7

Sont présents : Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaël GRANGER, Florian RAPOSO, Geneviève IMART, Nathalie RAMOS

Votants : 7

Représentés :

Excusés :

Absents : Emmanuel CAVAILLES, Hervé DESSENNE, Pascal TARROUX, Georges GEERAERT, Gilles LACROIX

Secrétaire de séance : Roland FOULON.

Objet : N°2025-09-22-01 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2025.

M. Gwénaël GRANGER Rappelle les principaux sujets constitutifs.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2025.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-09-22-02 : Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet à compter du 1^{er} Janvier 2026

M. Explique que la communauté d'agglomération demande aux communes de valider une mise à jour de ses statuts. Il y est inclus des modifications sur la compétence économique, eau, voirie, équipements culturels d'intérêt communautaire, la jeunesse, production d'énergie renouvelable création et exploitation réseaux, au Service Départemental d'incendie et de secours.

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande l'approbation des nouveaux statuts

Le conseil APPROUVE, 2 pour, 0 contre, 5 ABSTENTIONS.

Objet : N°2025-09-22-03 : Avis sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2025, qui arrête le Projet de SCOT et qui tire le bilan de la concertation ;

VU le projet de SCOT arrêté.

Exposé des motifs :

M. le Maire informe que le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur le projet de SCOT.

M. le Maire indique que le projet de SCOT aura des conséquences néfastes sur notre territoire pour les 20 ans à venir en termes d'économie, de démographie, d'équipements et de services et que le projet devrait être plus résilient face au changement climatique et aux changements de la société.

M. le Maire précise que le projet de SCOT ne répond pas aux enjeux du territoire sur de nombreux sujets :

- sur les conséquences du sous-développement démographique qui va entraîner une fermeture des classes et/ou d'écoles alors que le scolaire est une compétence propre à l'agglomération et que le diagnostic révélait qu'il s'agissait d'un enjeu majeur.
- sur la densité inadaptée pour les communes urbaines et sur le développement des hameaux qui va renforcer l'étalement urbain.
- sur la logistique commerciale qui va renforcer la vente par internet et tuer les commerces de proximité en consommant énormément de surfaces pour très peu d'emplois.
- sur l'absence de dispositions concernant la nécessité d'adapter nos modes de déplacements.
- sur la limitation des objectifs fixés par le SCOT concernant la production de logement social et sur l'accompagnement social des populations accueillies.
- sur l'absence de répartition par commune des objectifs ZAN et la compatibilité avec le SRADET.
- sur la consommation d'espace par TRIFYL qui devrait être réparti sur une enveloppe régionale du fait de son rayonnement géographique.
- sur la compatibilité des activités entre elles et avec les riverains (photovoltaïque, usine à bitume...).
- sur l'absence de protection du vignoble et des zones AOC.
- sur la gestion raisonnée de l'eau, aucune disposition sur la création de retenue collinaires, ou sur la réutilisation des eaux de drainage. Quid de Sivens ?

M. le Maire précise que la concertation a été très limitée :

-Enquête numérique réalisée il y a 3 ans avec 1200 personnes, -4 réunions publiques (66 participants au total) il y a 2 ans soit au total moins de 2% de la population.

M. le Maire indique que la concertation a porté uniquement sur la première version du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Aucune concertation avec la population n'a été réalisée sur les Documents opposables que sont le Document d'Objectif et d'Orientation (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Décision :

Le conseil municipal donne un avis défavorable au projet de SCOT tel qu'il est présenté. Le conseil municipal propose que le projet de SCOT soit amendé et qu'il apporte des réponses précises sur les différents sujets listés précédemment.

Objet : N°2025-09-22-04 : Demande de subvention Football club Vignoble 81

M. Explique que le club de football des communes de Lisle-sur-Tarn, Coufouleux et Rabastens, comptant des joueurs Peyrolais a formulé une demande complète de subvention.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 250€.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-09-22-05 : Validation de l'entreprise pour réfection escalier ancienne école

M. Alain CAMALET explique que l'escalier extérieur de l'ancienne école doit être rénové. Des nouvelles marches, une marche supplémentaire et un garde-corps vont être construites. Le mieux disant et le plus rapide est sélectionné.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation du conseil municipal de cette sélection.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-09-22-06 : Validation de l'entreprise pour élagage des cyprès aux cimetières

M. Alain CAMALET explique qu'il faut rafraichir les cyprès du cimetière de Saint Laurent. Cela a été jugé nécessaire lors du diagnostic réalisé cette année. Un seul devis a été reçu

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'ajournement de la décision

Objet : N°2025-09-22-07 : Question diverses :

- Mme Geneviève IMART expose le projet « 1 naissance 1 arbre ». La Mairie achèterait un arbre, le lieu de plantation serait préparé et en famille une plantation collective aurait lieu lors d'un événement festif, en vue d'un impact positif contre le changement climatique. Un courrier va être envoyé aux familles de Peyrole qui ont eu un enfant à partir de 2020, pour compter les personnes qui répondraient favorablement.
- M. Gwénaél GRANGER fait un point sur le collège de Coufouleux. Le conseil département était venu présenter leur projet de ce nouveau collège. Peyrole avait alerté sur la durée de trajet dans l'hypothèse où les Peyrolais seraient forcé à s'y rendre.
Il s'avère que la FEDERTEP a étudié cette hypothèse et estime à +10minutes de moyenne de trajet supplémentaire. Le bassin associatif et la maison de santé sont tournés sur Lisle-sur-Tarn et doivent subsister.
Une réunion avec les parents aura lieu à Parisot, en présence de représentant du Département suite au questionnaire envoyé aux familles.
Aujourd'hui le Département est le seul décisionnaire de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19.

Le Maire

Gwénaél GRANGER

Le Secrétaire de Séance,

Roland FOULON

